

Commission d'indemnisation amiable

Travaux de voirie place CARNOT

Ville de VOUZIER

**Dossier de demande d'indemnisation – première période
travaux 2024 (09/09/2024 au 31/12/2024)**

Dossier à déposer ou à adresser à :

Mairie de Vouziers

25, place CARNOT

08 400 VOUZIER

Votre interlocutrice : Emilie LORET

07.85.33.11.72 – 03.24.30.23.94

economie@argonne-ardennaise.fr

Cadre réservé à la commune – Ne pas remplir

Dossier n°:	Reçu le:
Demande n°	
Période de perturbation liée aux travaux:	
Dossier déclaré complet le	
Dossier examiné en commission du:	

1. Identification de l'entreprise

Raison sociale :	
Nom commercial ou enseigne :	
Adresse de l'établissement :	
Siret :	
APE :	
Date d'immatriculation :	
Statut juridique :	
Régime fiscal :	☐ Réel normal ☐ Réel normal simplifié
Date de démarrage de l'activité :	
Nom et prénom du responsable :	
Qualité (gérant(e), président(e),.....) :	
Téléphone :	
E-mail :	

2. Caractéristiques de l'entreprise

Effectif relatif à l'établissement concerné par les travaux :

Effectif N-3	Effectif N-2	Effectif N-1	Effectif actuel

Périodes habituelles de fermeture annuelle :

Jours et horaires habituels d'ouverture :

Droit d'occupation du domaine public :

☐ Oui ☐ Non

Si oui, nature de l'autorisation accordée :

Cette autorisation a-t-elle été modifiée ou retirée à l'occasion des travaux ?

☐ Non ☐ Retirée ☐ Modifiée

Nom et coordonnées de votre comptable :

Nom	
Adresse :	
Téléphone :	
E-mail :	

3. Préjudice dont la réparation est demandée

Les éléments renseignés dans votre dossier doivent démontrer que votre activité subit un dommage direct et anormal caractérisé par une perte du chiffre d'affaires en relation directe avec les travaux d'embellissement de la place Carnot.

Période pour laquelle l'indemnisation est demandée :

Du 01/06/2024 au 31/12/2024

Nature des préjudices subis

Accessibilité de l'entreprise

(Décrire l'importance, la durée et la période des problèmes d'accessibilité, caractéristiques de l'accès à l'entreprise avant les travaux, pendant les travaux – ne pas hésiter à joindre des photos datées et/ou tous documents jugés utiles)

Autres nuisances

(Décrire la nature et la durée des nuisances, autres que celles résultant des restrictions d'accès, ayant fait obstacle à la poursuite momentanée de l'exploitation ou ayant profondément affecté les conditions de l'exploitation).

Les conditions d'exploitation de votre commerce ont-elles été substantiellement modifiées par rapport aux années antérieures ? (ex : augmentation du nombre de jours de fermeture hebdomadaire et annuelle, baisse de l'amplitude des horaires d'ouverture....)

☐ **Oui**

☐ **Non**

Si oui, dans quelles mesures ?

Evaluation financière du préjudice commercial

Pour les activités multi sites : produire un CA annuel / site.

La marge brute commerciale est la différence entre le montant des ventes de marchandises et leur coût d'achat.

	Années antérieures à la demande d'indemnisation				Année des travaux
	N-3	N-2	N-1	Valeur de référence retenue*	N
Chiffre d'affaires					
Chiffre d'affaires HT					
Perte de chiffre d'affaires prise en compte (en %)*					
Marge brute					
Montant marge brute HT					
Taux de marge brute (en %)					
Estimation du préjudice correspondant *					



***zones grisées à renseigner par le service instructeur**

<u>Certification des données chiffrées par le comptable :</u>	
Nom du comptable :	
Fait à :	
Le :	
Signature et cachet du comptable :	

Le demandeur :

- ☐ Certifie l'exactitude des renseignements figurant dans la présente demande,
- ☐ Atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'entreprise qu'il représente,

Fait à.....

Signature et cachet de l'entreprise :

Le...../...../.....

Pièces à fournir pour le dépôt de dossier de demande d'indemnisation

➤ Pièces obligatoires :

- Présent dossier de demande d'indemnisation dûment renseigné et signé par l'entreprise et certifié par le comptable
- Extrait d'immatriculation au Répertoire des métiers ou au Registre du commerce et des sociétés datant de moins de 3 mois
- Bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices
- Attestation justifiant que l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de déclarations et paiements : URSSAF et impôts (de moins de 3 mois)
- RIB de l'entreprise

➤ Pièces facultatives :

- Photos
- Toutes autres pièces permettant de présenter le préjudice subi par le demandeur